

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet 2515 Activité de Broyage concassage etc. sur la commune principale de l'AIOT Chemin du Galgenweg, 68480 VIEUX FERRETTE.

La référence de votre dossier est A-3-QM383JUVQ et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/06/2023 à 18h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **81259164200028**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **2515 Activité de Broyage concassage etc.**

Description des activités :

Ozalp Travaux Public, une entreprise experte dans le domaine de l'aménagement extérieur (y compris le macadam, les bordures, le pavage, etc.), envisage d'élargir et d'amplifier son champ d'action en intégrant des opérations telles que le broyage, le concassage, le criblage, l'ensachage, la pulvérisation, le nettoyage, le tamisage, le mélange de pierres, de cailloux, de minerais et d'autres produits minéraux, qu'ils soient naturels ou synthétiques, ainsi que la gestion des déchets non dangereux inertes. Grâce à l'emplacement stratégique de notre site de 60 ares dans une zone d'activité, notre entreprise est idéalement positionnée pour satisfaire la demande croissante pour ces services. Notre ambition est de mettre en place un processus solide et respectueux de l'environnement pour le traitement d'une variété de produits minéraux et de déchets non dangereux. Le broyage : Il s'agit d'un processus qui écrase les matériaux pour les réduire en petites particules. Le concassage : Ce processus transforme de grandes roches en petites pierres pour en faciliter la manipulation et le traitement. Le criblage : Cette étape permet de séparer les matériaux selon leur taille. L'ensachage : Nous prévoyons de conditionner nos produits pour leur distribution et leur stockage. La pulvérisation : Cette opération vise à transformer les matériaux en une poudre fine. Le nettoyage : Cette phase implique l'élimination des impuretés des matériaux. Le tamisage : Il s'agit de séparer les particules de matériaux en fonction de leur taille. Le mélange : Nous prévoyons de combiner différents matériaux pour obtenir un produit uniforme. La gestion des déchets non dangereux inertes : Ce processus transforme et valorise les déchets afin de minimiser leur impact environnemental.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chemin du Galgenweg,

68480 VIEUX FERRETTE

X : 1024325

Y : 6720405

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou	Puissance maximale 200 kW	D	

artificiels ou de
déchets non
dangereux inertes

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Poussière : Le broyage, le concassage, le tamisage et la pulvérisation peuvent générer de la poussière. Ces poussières peuvent être collectées par des systèmes de filtration et de dépoussiérage, puis être recyclées ou éliminées de manière appropriée. Déchets solides : Des déchets solides peuvent être générés à partir des impuretés présentes dans les minéraux ou les déchets traités. Ces déchets peuvent être triés et, selon leur nature, être recyclés, valorisés ou éliminés de manière appropriée

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des extincteurs adaptés seront mis en place

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalise1.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan masse 1.200 (1).pdf